COMMUNE DE GIROLLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance DU 6 NOVEMBRE 2012

****

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, conformément à la loi en vigueur, le mardi 6 novembre 2012 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MASSOL Maire, suivant la convocation en date du 27 octobre 2012

Présents : MMes DE RYCKE Marie-Annick, LOISEAU Sandrine, Sylvia MAILLET, DESBOIS Christiane, , MM. GUYOT Michel, ISOREZ Jean Claude- LIEFROID Patrice, FOREY Jacques

Etaient absent : Me VITEAU Monique a donné pouvoir à Me LOISEAU Sandrine,
Mr PAUTARD Jean Luc

Secrétaire de séance : Mme Marie Annick DE RYCKE.

DELIBERATIONS :

- Plan de coupe pour l'exercice 2013 (délib n° 2012-40)
M le Maire expose le plan de coupe pour l'exercice 2013 proposé par l'ONF, martelage des parcelles P 32 et P 37 de la forêt communale, la délivrance de la totalité de la coupe P 32 et la vente de la totalité de la coupe 37 (éclaircie résineux), le Conseil à l'unanimité donne son accord.

- Affouages (délib n° 2012-41)
Pour cette année la parcelle 16 sera ouverte aux affouages.
Concernant ceux-ci, un nouveau règlement est à l'étude. Il sera présenté aux affouagistes lors du tirage au sort, la date de celle-ci n'est pas encore fixée, mais qui raisonnablement devrait se situer début décembre. Pour ce tirage tous les affouagistes devront être présents. Pour les inscriptions elles seront prises en mairie du 14 au 30 novembre, le prix sera de 50€ pour cette année.

-- RPI Annay la Côte, Girolles (délib 2012-42)
A l'unanimité le Conseil Municipal est d'accord de renouveler la convention avec les transports "SAINT MARC TRANSPORTS" qui se chargent de transporter les enfants, le midi, à Annay la côte pour aller à la cantine.

- Les repas de la cantine scolaire sont achetés à la société ELIOR et sont livrés par le Taxi "MOFFRONT. Le transport des repas n'ayant pas augmenté cette année (22.50 €/jour). La société ELIOR ayant présenté ses tarifs pour cette année soit 3.427 € TTC, d'un commun accord avec Annay la Côte les Conseillers municipaux décident d'accepter le tarif de la société ELIOR, et de reprendre le Taxi MOFFRONT, pour le transport des repas ET DIT que le tarif de 4 € par repas sera maintenu pour les familles (délib 2012-43)

- La ville d'Avallon met à disposition des écoles du Canton, la piscine chaque année. Les enfants du RPI auront encore la possibilité d'aller à la piscine les lundis après midi du 10 septembre au 10 décembre 2012 soit 11 séances.
A l'unanimité le Conseil est d'accord pour participer à hauteur de 50 % des frais pour le transport (Saint Marc Transport), de prendre en charge l'entrée de la piscine des enfants domiciliés sur la commune. (délib 2012-44)

- Comme l'année dernière les enseignants du Conservatoire municipal d'Avallon dispensent des cours dans le cadre de l'enseignement musical auprès des enfants de la commune à raison de 8 h pour l'année 2012-2013.
Malgré l'augmentation des tarifs et après délibération, le Conseil municipal décide de réitérer cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention (délib 2012-45)

Bail de fermage (parcelles C 668-669) (délib 2012-46)
Le bail de fermage entre M Me BALDE et la Commune arrivant à terme, les Conseillers à l'unanimité ont décidé de reconduire ce bail au nom de Madame BALDE pour 9 années

Les travaux de l'église (délib 47)
Monsieur le Maire a sollicité Monsieur MARTI, Métreur pour lui confier la maitrise d'œuvre du chantier.
Le conseil décide à l'unanimité de lui confier ce dossier.

Contrat ABT, contrat de maintenance pour la station d'épuration (délib 48)
Après délibération, les Conseillers à l'unanimité acceptent de reconduire le contrat de maintenance de la station d'épuration à la société ABT. Et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

RALENTISSEURS DANS GIROLLES
Monsieur le Maire explique aux Conseillers les différentes façons proposées par la DDT pour ralentir les véhicules dans la rue Basse.
LA DDT propose de mettre en place un système provisoire de ralentissement des véhicules dans cette rue afin de tester l'efficacité des systèmes proposés.

ECLAIRAGE PUBLIC
La société EIFFAGE ENERGIE, qui entretien l'éclairage de la commune, propose de remplacer la totalité des lampes et globes en basse tension ce qui générera une économie de 50 % à la Commune
Les conseillers souhaitent que plusieurs devis d'entreprises différentes soient demandés pour estimer le remplacement des 53 points lumineux de la commune.

FETE DE NOEL
La fête pour les enfants sera organisée le samedi 15 décembre vers 16 h. Le spectacle est organisé par le théâtre des GRIVAUX ainsi que le goûter (22 enfants)
Le repas des anciens se fera le 16 décembre. Pour les personnes ne pouvant être présentes le traditionnel colis de Noël sera offert. Cette année 3 gros sapins seront mis dans la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'estimation du coût de la plateforme de retournement s'élevait à 5 000€. Le devis de l'entreprise BERGER FRERES a été retenu par la Commission d'appel d'offres d'Annay la Côte pour un montant de 2 826.15 €TTC

La réfection du "chemin blanc" est estimé à 20 000 €, à l'unanimité, le Conseil municipal n'est pas d'accord sur ce prix.

A la suite d'une consultation par une entreprise de création de parc éolien, il s'avère que la commune se trouve dans le périmètre du parc vézelien. Donc elle ne peut posséder d'éoliennes.

Il a été demandé de faire élaguer les gros tilleuls vers le terrain de sport, Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des travaux.

Lors de la séance, il a été évoqué les charges de chauffage du logement communal. Un courrier sera fait à l'intéressée.

Un conseiller demande si les chemins seront faits d'ici la fin de l'année par l'Association foncière, avant la dissolution de cette association.

Les sujets étant épuisés, la séance s'est finie à 20 h 20

Le Maire,

Bernard MASSOL